



syndicat national autonome

du personnel de la BANQUE de FRANCE - Solidaires

Syndicat National Autonome Banque de France 74-1645 SNA 75049 Paris cedex 01
Tél : 01 42 92 40 25 - Télécopie : 01 42 60 77 42 - [http : //www.snabf.org](http://www.snabf.org) – courriel : snabf@snabf.org



Madame Perrine CHERCHEVE
32 rue René-Boulangier
75484 PARIS Cedex 10

Paris,
Le 9 novembre 2006

Nos réf. : MF/CC

Madame,

Dans votre article du 4 novembre 2006 intitulé « les vrais avantages acquis ne sont pas ceux que l'on croit », vous vous étendez notamment sur les avantages matériels et sociaux dont bénéficient les agents de la Banque de France.

Au-delà des nombreuses erreurs factuelles contenues dans votre article, je regrette vivement, au nom du SNABF Solidaires – organisation syndicale majoritaire à la Banque – la superficialité, voire la partialité de vos informations. Elles me paraissent témoigner d'une méconnaissance certaine des réalités de notre Institution.

Ces amalgames et ce manque d'objectivité sont d'ordinaire le fait d'une certaine « presse à sensation », à laquelle votre publication me semblait ne pas appartenir. Quoiqu'il en soit, je tiens à porter à votre connaissance et, je l'espère, à celle de vos lecteurs, les précisions et rectifications suivantes.

S'agissant des logements de fonction, il est totalement erroné d'affirmer qu'un tiers des agents de la Banque (environ 15 000 personnes) en bénéficient. Le nombre d'agents occupant un logement de fonction est inférieur à 500, tandis que celui des agents logés à titre onéreux (c'est-à-dire payant un loyer) est d'environ 900 !

Vous prétendez également que le « Comité d'entreprise dépense quelques 2 000 € annuels par salarié, soit 80 millions d'euros en tout ». Je m'interroge tout d'abord sur votre calcul ; est-il possible que 15 000 agents bénéficiant chacun de 2 000 euros entraînent une dépense de 80 millions d'euros ?

Par ailleurs, vous semblez ignorer que cette dépense globale inclut également – pour des montants importants – les coûts de l'assurance complémentaire de santé (mutuelle), de la restauration collective, ainsi que de nombreuses prestations collectives (action sociale en faveur des petites pensions, des handicapés enfants et adultes, de la petite enfance, bourses d'études....) Compte tenu de ces éléments, je peux donc vous assurer qu'aucun agent de la Banque ne reçoit 2 000 € annuels ainsi que la lecture de votre article pourrait le suggérer.

De même, affirmer que « les puissants syndicats de la Banque de France tiennent les cordons de la bourse France » relève d'une regrettable ignorance du fonctionnement de notre Institution. La politique d'autorité salariale imposée depuis plusieurs années par la Banque à son personnel (10 % de pertes du pouvoir d'achat par rapport à l'inflation de 1993 à 2005 !) démontre qui détient réellement le pouvoir à la Banque. Tout comme d'ailleurs la récente et drastique restructuration de nos implantations territoriales (2003-2006) qui s'est traduite par la suppression de 3 000 emplois et la fermeture de plus de la moitié des succursales de la Banque (115 sur 211).

Afin que vos lecteurs puissent bénéficier d'une information complète, je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir publier ces quelques précisions.

Au-delà de cette demande d'exercice d'un droit de réponse, je suis prêt à vous rencontrer pour évoquer ensemble, de manière plus approfondie et objective, les conditions de travail et de rémunération des agents de la Banque.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, *Madame*, à l'assurance de ma considération distinguée.

Michel FELCE

Secrétaire Général du SNABF Solidaires

Copies adressées à :

- M. Jean François KAHN, Président du Conseil d'Administration
- M. Laurent NEUMANN, Directeur de la rédaction